

Mairie d'**AUVERS SAINT GEORGES**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU samedi 8 mars 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie le 8 mars 2025 à 9 heures, sous la présidence de Monsieur MEUNIER Denis, Maire.

Étaient présents : M. MEUNIER, MME MILLET, Mme RIFFET, Mme LAVOINE, Mme BARTH, Mme MOISAN, M. BERTAUD, M. ELY, M. HENTGEN, MME PIONNEAU

Absents excusés : M. EVRA, MME SARZAUD pouvoir à Mme RIFFET, M. GARDON pouvoir à M. BERTAUD

Madame MILLET a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil municipal du 12 octobre reporté au 16 octobre 2024, lequel n'apporte pas d'observations.

I. Budget Commune

I. 1 Compte Financier Unique 2024

Mme RIFFET présente le compte financier unique 2024, arrêté comme suit :

Fonctionnement : - Dépenses : 630 596.43€
 - Recettes : 849 764.02€

Investissement : - Dépenses : 577 941.06€
 - Recettes : 479 395.82€

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le compte financier présenté.

I. 2 Affectation du résultat de fonctionnement 2024

L'examen du compte financier unique faisant apparaître un résultat de fonctionnement de 300 276.57€, il est proposé de répartir comme suit :

- En investissement au compte R 1068 : 233 984.66€
- En Fonctionnement au compte R 002 : 66 291.91€

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat proposée.

I. 3 Budget primitif 2025

Mme RIFFET et M. BERTAUD présentent le budget primitif de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Fonctionnement : Dépenses et recettes : 701 751.91 €
Investissement : Dépenses et recettes : 989 299.73 €

Le budget Investissement inclut :

- le contrat rural avec les derniers enfouissements de réseaux, l'isolation thermique de l'école primaire ainsi que l'isolation de l'ancien corps de garde accompagné par les services du Département, de la Région et de l'Etat.
- l'acquisition de biens immobiliers
- l'acquisition d'un défibrillateur

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le budget primitif proposé.

II. Budget Comité des Fêtes

II. 1 Compte Financier Unique 2024

Mme RIFFET présente le compte financier unique 2024, arrêté comme suit :

Fonctionnement : - Dépenses : 9 384.33€
 - Recettes : 10 000.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le compte financier présenté.

II. 2 Affectation du résultat de fonctionnement 2024

L'examen du compte financier unique faisant apparaître un résultat de fonctionnement de 615.67€, il est proposé de répartir comme suit :

- En Fonctionnement au compte R 002 : 615.67€

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat proposée.

II. 3 Budget primitif 2025

Mme RIFFET présente le budget primitif de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Fonctionnement : Dépenses et recettes : 10 615.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le budget primitif proposé.

III. Attribution des subventions

Les subventions aux associations sont les suivantes :

- Amicale des Anciens : 500€
- Arts & Vous : 300€
- Pêche : 200€
- Auversoise : 1100€
- Coquelic'Auvers : 250€
- Association de Soins à Domicile du Val d'Orge : 300€
- Les P'tits Minots d'Auvers : 250€

Les subventions aux budgets annexes sont les suivantes :

- Caisse des Ecoles : 3000€
- CCAS : 6000€
- Comité des Fêtes : 10000€
-

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les subventions proposés.

IV. Taux d'imposition 2025

Il est proposé que les taux de fiscalité de la commune soient identiques à l'année 2024, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.37 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,59 %
- Taxe d'habitation : 9.68 %

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les subventions proposés.

V. Avis sur le projet de plan des mobilités en Ile de France

Monsieur le Maire explique que la Présidente de Région a sollicité les communes pour obtenir leur avis sur le projet de plan des mobilités en Ile de France arrêté le 27 mars 2024, et par délibération n° CR 2024-002.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de plan des mobilités en Ile de France.

VI. Adhésion au groupement d'intérêt public Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Essonne (GIP FSL 91)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) accorde sous conditions des aides financières aux ménages essonniens qui :

- accèdent à un logement (aides à l'accès)
- se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement de leurs loyers ou charges de copropriété (aides au maintien)
- ont des difficultés à régler leurs fournitures d'eau, d'énergie et de téléphone (fonds solidarité énergie – FSE).

A ce titre, le SFL participe aux dispositifs de lutte contre les exclusions et il est l'un des acteurs essentiels de la mise en œuvre du droit au logement.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention constitutive du GIP FSL 91 ;
- d'approuver la participation communale fixée à 0.15 € par habitant par an ;
- de désigner un conseiller municipal pour représenter la commune d'Auvers Saint Georges au sein du GIP FSL 91, en application de l'article 13 de la convention constitutive précitée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte en vue de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention constitutive susvisée du groupement d'intérêt public « Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Essonne » (GIP FSL 91) dont le terme est fixé au 31 décembre 2027.
- DÉCIDE de l'adhésion de la commune d'Auvers Saint Georges au GIP FSL 91 jusqu'à son terme fixé au 31 décembre 2027.
- APPROUVE la participation communale annuelle fixée par habitant par l'article 10-2 de la convention constitutive du GIP FSL 91.
- DÉSIGNE Madame RIFFET Isabelle, Adjoint au maire chargée de l'action sociale pour représenter la commune d'Auvers Saint Georges au sein du GIP FSL 91, en application de l'article 13 de la convention constitutive précitée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'adhésion de la commune au GIP FSL 91.

Questions diverses :

Mutuelle communale : Ma Commune, Ma Santé, Association Action :

- o Mutuelle acceptée par l'Union des Maires
- o 120 groupements mutualistes
- o 3 groupes

↳ Partenariat en projet

↳ Orientation de la population

↳ Mise à disposition d'un local 1 fois/mois

↳ Réunion publique à prévoir au besoin

↳ Seuls les salariés dont la mutuelle est obligatoire ne sont pas concernés

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.